

FÉDÉRATION SUISSE DE SCRABBLE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 29 septembre 2018

L'Assemblée Générale a lieu à « La Fabrique » à Champagne. Elle débute à 9h30 et finit à 13h30. Elle est présidée par Kévin Meng. Vincent Pirlet est secrétaire.

Aucune remarque n'est faite sur la convocation. L'assemblée confirme l'ordre du jour.

1. Accueil et contrôle des présences ; nomination des scrutateurs

Tous les clubs affiliés à la Fédération sont représentés, à l'exception de quatre clubs excusés (A-Bex-C, Malagnou, Martigny, UIT) et deux clubs absents (Mots-la-Chaux, Monthey).

Benoit Delafontaine, membre du Comité FSSc, est également excusé.

Le nombre de voix attribuées aux clubs présents est de 68. La majorité simple est de 35. En cas de vote n'ayant aucun lien avec la gestion de la société, le nombre de voix passe à 74 par la présence de six membres du Comité FSSc. Dans ce cas, la majorité simple est de 38.

Christiane Gysin et Claude Tharin sont désignés comme scrutateurs.

2. Admissions et démissions

Aucune demande d'admission n'a été formulée au cours de la saison 2017-2018.

En revanche, l'assemblée prend note de la démission d'un club civil (Orvin) et d'un club scolaire (École Internationale de Genève). En début de saison 2018-2019, la Fédération est donc composée de 29 clubs civils et 9 clubs scolaires.

3. Commentaires et adoption du procès-verbal de l'AGE du lundi 19 mars 2018

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du lundi 19 mars 2018 était joint à l'invitation pour la présente assemblée. Aucun commentaire n'est exprimé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Commentaires et adoption des rapports d'activité annuels

Les différents rapports d'activité ont été publiés sur le site Internet de la Fédération avant l'Assemblée Générale. Le Président, Kévin Meng, présente son rapport d'activité de manière orale. Il effectue ensuite une revue de presse de la saison 2017-2018 écoulée.

Le sujet des Interclubs suisses est débattu par l'assemblée qui demande à la Fédération de faire une consultation générale au cours de la saison 2018-2019 pour remplacer le sondage réalisé lors des Interclubs suisses de la saison 2017-2018. Ce sondage concernait le format de la compétition et n'avait été rempli que par les joueurs des clubs présents.

La question de la présence de la Fédération sur les réseaux sociaux est également abordée, mais la tâche demandant beaucoup de temps et d'énergie, le Comité estime que la Fédération ne possède pas les ressources nécessaires pour assumer une telle responsabilité.

Les rapports d'activité annuels sont approuvés à l'unanimité.

5. Comptes 2017-2018 ; rapport des vérificateurs de comptes

Le Vice-président, Vincent Pirlet, présente le rapport financier. Les comptes 2017-2018 se soldent par un bénéfice de CHF 2'196.26, suite à un réajustement des stocks à hauteur de CHF 1'855.40 et à la constitution des réserves à hauteur de CHF 11'000.-.

L'assemblée trouve l'organisation de l'Assemblée Générale de la saison 2017-2018 coûteuse. Elle s'interroge également au sujet de la cagnotte des clubs qui est du ressort du Comité d'organisation des 46^{es} Championnats du monde de Scrabble francophone à Martigny. Dans l'ensemble, l'assemblée juge le résultat de l'exercice réjouissant.

Dominique Iervolino (club d'Areuse-Fleurier) présente le rapport des vérificateurs de comptes qu'elle a rédigé avec Yvan Citherlet (club de Bassecourt).

Les comptes 2017-2018 sont approuvés par 66 voix pour, et 2 abstentions.

6. Nominations statutaires

Le Comité FSSc se représente dans sa composition actuelle.

Le vote est organisé en bloc. L'assemblée réélit les 7 membres du Comité par acclamation.

Les différentes structures de la Fédération sont ensuite présentées : Dominique Pittet rejoint l'équipe de soutien pour doubler la représentation du canton de Vaud ; Esteban Requena remplace Doriane Muhlemann à la vice-présidence de la Commission Jeune (CJ) ; Philippe Budry intègre la CJ ; la Commission des Classements et Tournois (CCT) est toujours à la recherche d'un nouveau président ; enfin, le nouveau comité du Festival de Suisse est dévoilé, tout comme les représentants suisses à la FISF et les membres du pool d'arbitrage.

7. Propositions du Comité FSSc et des clubs

Proposition 1 : introduction de l'affiliation journalière

Le Comité propose de voter le statu quo concernant les cotisations existantes des joueurs affiliés individuels et d'introduire l'option d'une affiliation journalière FSSc d'une valeur de CHF 5.-. Cette affiliation journalière serait valable une seule fois dans la carrière scrabbleuse de tout joueur, avec pour conséquence que seuls des joueurs affiliés puissent figurer dans le classement d'une compétition homologuée par la FSSc et comptabilisée dans l'un des classements internationaux FISF (duplicate et classique).

La prise d'une affiliation journalière n'est ouverte qu'aux joueurs n'ayant jamais été affiliés à la FSSc ou à une autre fédération nationale. Cette proposition est faite d'abord dans un but promotionnel, afin de donner la possibilité à toute personne de s'essayer à une compétition officielle tout au long de l'année. Elle vise également à simplifier le traitement des résultats et classements, les joueurs non affiliés ne figurant pas dans les bases de données informatiques et nécessitant un temps de travail supplémentaire.

La proposition suscite de nombreuses questions concernant : le respect des statuts FISF, la limite du nombre d'affiliations journalières, la possibilité de s'affilier à une autre fédération nationale suite à la prise d'une affiliation journalière. Des sujets de discussion indirectement liés aux affiliations journalières, tels que les joueurs non affiliés participant au simultané mondial FISF de janvier et l'obligation des clubs à affilier leurs membres au sein de la FSSc, sont également abordés.

La proposition est acceptée par 41 voix pour, 22 voix contre, et 11 abstentions.

Proposition 1b du club de Mots-Rges

Le club de Mots-Rges propose une variation de la proposition 1 du Comité, de telle sorte qu'il soit possible de prendre une affiliation journalière pour les deux premières compétitions de tout joueur n'ayant jamais été affilié (et non pour une seule compétition).

La proposition est refusée par 46 voix contre, 18 voix pour, et 10 abstentions.

Proposition 2 : modification du tableau de redevances

Le Comité propose une modification du tableau de redevances avec la suppression de la redevance informatique, afin que cette dernière soit comprise dans les tarifs de base par joueur, la suppression de la redevance compensatoire FISF, introduite lors de la saison 2014-2015 pour compenser partiellement la disparition de la subvention annuelle attribuée aux fédérations nationales par la FISF.

La proposition a également pour avantage de simplifier la compréhension des charges et produits pour les organisateurs de tournois.

Cette proposition ne donne lieu à aucune discussion et est approuvée à l'unanimité.

Proposition 2b du club de La Croisée Val-de-Ruz

Le club de La Croisée Val-de-Ruz propose un système de redevances dégressives pour les « petits tournois », à raison de 50 centimes en moins pour chaque tranche de 10 joueurs inférieure à 100 participants. Il indique que les cahiers des charges d'organisation de tournois exigent une capacité d'accueil minimale trop élevée (60 pour les TH2 et 120 pour les TH3), impliquant des frais d'organisation disproportionnés. Il explique que les risques de perte sont grands pour les clubs souhaitant organiser ce genre de tournoi.

Au cours de la discussion, une simplification de la proposition est demandée par l'assemblée en raison d'un nombre excessif de paliers. La discussion inclut également la possibilité d'une couverture de perte par la Fédération, mais une telle décision impliquerait un droit de regard de la Fédération, ce qui n'est pas souhaitable.

La proposition est refusée par 57 voix contre, 4 voix pour, et 13 abstentions. Malgré ce refus, le Comité trouve les raisons de la proposition pertinentes et s'engage à étudier un projet allant dans ce sens en vue de la prochaine assemblée, avec chiffres à l'appui.

A partir de ce moment, il y a 2 voix en moins, suite au départ du club d'Onex. Le nombre de voix attribuées aux clubs présents est de 66. La majorité simple est de 34. En cas de vote n'ayant

aucun lien avec la gestion de la société, le nombre de voix passe à 72 par la présence de six membres du Comité FSSc. Dans ce cas, la majorité simple est de 37.

Proposition 3 : modification de l'article 4.1 des statuts FSSc

Le Comité propose que le siège de la Fédération puisse être choisi entre le domicile de son président et la commune de Montreux. Il justifie cette proposition de modification des statuts par le soutien régulier et répété apporté par cette commune en termes d'infrastructures, de finances et de promotion, ainsi que par son accueil de compétitions prestigieuses par le passé (par exemple, les championnats du monde et les interclubs européens). Il explique également que cette proposition permet d'éviter des changements de siège trop fréquents et inadéquats, en cas de président changeant fréquemment son domicile.

La proposition est acceptée par 68 voix pour, 1 voix contre, et 3 abstentions.

Proposition 4 : introduction d'un nouveau système de double-encodage

Le Comité propose un nouveau système de double-encodage et de récupération des résultats inspiré de celui de la Fédération Française de Scrabble. Le traditionnel service d'encodage suisse par un encodeur unique, mis à disposition par la Fédération pour les organisateurs de tournois, resterait disponible et facultatif. En cas d'appel à ce service, le nouveau système de double-encodage et de récupération des résultats serait alors imposé.

La proposition consiste à constituer deux fichiers de résultats : un par l'encodeur unique et un autre via la récupération de l'encodage effectué par les correcteurs pour leurs joueurs. Les éventuelles erreurs seraient décelées en comparant les deux fichiers de résultats. En cas d'introduction de ce nouveau système, un atelier de formation gratuit serait prévu à cet effet. L'objectif est de ne plus dépendre d'un encodeur unique sur le long terme.

Lors de la discussion, il est relevé que l'acceptation de cette proposition permettrait aux clubs d'assurer l'encodage par eux-mêmes (sans encodeur unique) sur le long terme.

La proposition est acceptée par 58 voix pour, et 14 abstentions.

Les dates de l'atelier de formation sont alors annoncées par le Comité. L'atelier aura lieu les 8 et 9 décembre 2018 à l'Hôtel Alpha-Palmiers à Lausanne.

8. Cotisations et redevances 2018-2019

Le Comité propose le statu quo en ce qui concerne les cotisations des clubs civils et scolaires. Les tarifs sont acceptés par 70 voix pour, et 2 abstentions.

Les cotisations des joueurs affiliés individuels et les redevances ont été approuvés au point 7 de l'ordre du jour, dans le cadre des propositions 1 et 2 du Comité respectivement.

9. Budget 2018-2019

Le Comité présente le budget pour la nouvelle saison 2018-2019. L'assemblée s'interroge sur les détails du budget prévu pour l'organisation des Interclubs européens : obligations de la fédération organisatrice, nombre de clubs et joueurs participants, etc.

Le budget 2018-2019 est approuvé à l'unanimité.

10. Calendrier 2018-2019

Les Interclubs européens se dérouleront les 6 et 7 octobre 2018 à l'Hôtel Alpha-Palmiers à Lausanne. Le Comité a fait le nécessaire pour assurer la possibilité de suivre l'événement en direct sur YouTube. Il présente également des détails financiers supplémentaires.

Une tentative de record du monde de Scrabble, inscrit dans le Livre Guinness des records, sera organisée le lundi 5 novembre 2018 dans le cadre de la foire des Automnales à Palexpo (Genève). Le triple champion du monde, Hugo Delafontaine, a été choisi pour tenter de battre le record du nombre d'adversaires affrontés simultanément en Scrabble Classique. Un appel est lancé à tous les clubs afin de trouver suffisamment de participants (affiliés et non affiliés).

Des rencontres promotionnelles de Scrabble classique auront lieu une fois par mois au cours du premier semestre 2019 à l'Hôtel Alpha-Palmiers de Lausanne, avec la collaboration du club local de La Blécherette pour faciliter l'affiliation de nouveaux membres.

Les dates des événements suivants sont également annoncés : la phase de qualification et la finale du Concours des écoliers romands, le 11^e Camp Scrabble & Loisirs à Ravoire, le 21^e Festival de Suisse à Fleurier et les 48^{es} Championnats du monde de Scrabble francophone à La Rochelle (France).

11. Discussions et hommages

Jean-Paul Festeau, représentant suisse au sein du Conseil d'Administration FISF, présente des vidéos promotionnelles sur le Scrabble scolaire, réalisées par la FISF et reprises sur le site Internet de la FSSc.

Le Comité présente ensuite les nouveautés du site Internet de la FSSc où chaque affilié aura désormais son compte personnel.

Les différents vainqueurs du Trophée FSSc par séries, ainsi que le podium du Petit Chelem suisse de la saison 2017-2018, ont été récompensés tout au long de cette Assemblée Générale. Les brillantes performances d'Hugo Delafontaine (Elite) et de Doriane Muhlemann (Open) lors des 47^{es} Championnats du monde de Scrabble francophone à Tremblant (Québec) sont également cadeauées par la Fédération.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le samedi 28 septembre 2019.

Kévin Meng
Président FSSc



Vincent Pirlet
Vice-président FSSc

